

ANNEXE 1-E : Règlement ateliers ELECTROTECHNIQUE

LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

Equipements de Protection Individuelle (EPI) obligatoires

- Pantalon et blouse d'électricien propre et en bon état (en coton, sans éléments métalliques)
- Chaussures de sécurité lacées avec chaussettes obligatoires (BTS : dépend des activités, suivre les instructions des professeurs)
- Gants d'électricien
- Tapis isolant d'électricien
- Visière de protection

Ce matériel est stocké et fourni par les professeurs
en cas de besoin

Sont strictement interdits dans tout l'espace ateliers :

- Les téléphones portables
- Les écouteurs audios aux oreilles
- Les cheveux longs non attachés

L'utilisation des smartphones pour certaines activités est sous l'autorisation expresse du professeur.

SAVOIR ETRE – COMPORTEMENT : Pour mieux vivre ensemble

- Pour sa sécurité et celle des autres, être en pleine possession de ses moyens psychiques et physiques
- Ne pas mettre les mains dans les poches.
- Ne pas chahuter, ne pas courir.
- Pas de déplacements intempestifs.
- Toute dégradation volontaire sera sanctionnée et une facture sera adressée aux familles par l'intendance.

CASIERS - BAC PRO Uniquement

- Chaque élève dispose d'un casier dans lequel est rangée la bourse d'équipement fournie par la région. Ce casier doit être impérativement fermé avec un cadenas. **Chaque élève est responsable de son matériel** et le vérifie à chaque séance.

VESTIAIRES - CAP Uniquement

Chaque élève dispose au vestiaire d'un casier qu'il devra impérativement fermer avec un cadenas pour la sécurité de ses biens. En cas d'oubli de clé, le cadenas sera sectionné si nécessaire.

REGLES DE FONCTIONNEMENT A L'ATELIER

La sécurité est l'affaire de tous et de chacun

- Nettoyer son poste après chaque utilisation en respectant le tri des déchets en utilisant convenablement les poubelles prévues à cet effet.
- Sectionner l'alimentation électrique des machines et systèmes à chaque pause et en fin de séance.
- Tout changement de lieu de l'élève doit être soumis à l'autorisation du professeur responsable (atelier, chantier, vie scolaire, WC, salle de préparation, infirmerie, ...).
- Avant toute opération de nettoyage, les machines doivent être hors tension.
- Ne rien stocker dans les allées de circulation
- Nettoyage complet de l'atelier en fin de séance par le groupe classe.

GESTION DES TEMPS DE PAUSE

- Le règlement intérieur du lycée s'applique aux temps de pause pendant l'atelier (horaires de début et de fin notamment)
- Aucun travail élève n'est autorisé sur machine pendant les temps de pause.

UTILISATION DU MATERIEL INFORMATIQUE

- Interdiction d'intervenir sur le matériel informatique sans autorisation.
- Avant chaque utilisation d'un ordinateur :
- L'élève doit procéder à un état des lieux de l'ordinateur avec l'élève magasinier désigné en début de séance.
- Ils complètent ensemble l'état des lieux sur le livret du magasinier au début et à la fin de l'utilisation.
- Les ordinateurs doivent être rendus éteints et en bon état de fonctionnement.
- En cas de dysfonctionnement constaté d'un ordinateur ou d'un périphérique, prévenir le professeur responsable.
- Eteindre les postes informatiques et les écrans à chaque fin de séance.
- Toute dégradation sera sanctionnée et une facture sera adressée aux familles par l'intendance.

----- ✂ ----- ✂ -----

Nom : _____ Classe : _____

Prénom : _____ Date : _____

Je soussigné, reconnais avoir pris connaissance du **règlement de l'atelier Electrotechnique** du lycée Pablo NERUDA et m'engage pour ma sécurité, mon bien être et ceux des autres à le respecter.

Signature des responsables légaux
Précédé de la mention : lu et approuvé

Signature de l'élève
Précédé de la mention : lu et approuvé